

AVALLON – Agence CEFALU

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION TTC (taux en vigueur 20 %)

Ils sont calculés en pourcentage du prix de vente du bien immobilier (honoraires compris)

Ils sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Remarque : TTC signifie Toutes Taxes Comprises

TRANSACTION

HABITATION ANCIEN

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 50 000 €	5 500 € TTC
De 50 001 € et 70 000 €	6 900 € TTC
De 70 001 € et 90 000 €	7 900 € TTC
De 90 001 € et 110 000 €	8 900 € TTC
De 110 001 € et 150 000 €	7,9 % du prix de vente
De 150 001 € à 200 000 €	7,5 % du prix de vente
De 200 001 € à 250 000 €	6,9 % du prix de vente
De 250 001 € à 350 000 €	6,5 % du prix de vente
A partir de 350 001 €	5 % du prix de vente

PROGRAMMES NEUFS

5 %

COMMERCIAL

10 % HT

TERRAINS

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 5 500 € TTC
De 50.001 € à 100 000	Forfait de 6 900 € TTC
+ de 100.001	7,9 % du prix de vente

Majoration éventuelle de 25 % pour des biens hors secteur, ou spécifiques
(Immeubles locatifs, ventes par lots, propriétés, etc.)

LOCATION

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
Visites, constitution de dossier, rédaction bail	8 € TTC le m² *	8 € TTC le m² *
Etat des lieux	3 € TTC le m² *	3 € TTC le m² *
Négociation	OFFERT	OFFERT
	*De surface habitable	

Les honoraires imputés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le Décret 2014-890 du 1^{er} août 2013, auquel cas les honoraires seront diminués.